

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 303

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BÉZIERS

Ventes et cessions

343 043 055 RCS Béziers.

COMPOSITES DISTRIBUTION.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 111 000 EUR.

Adresse : 15, rue Henri Brisson, 34500 Béziers.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion COMPOSITES DISTRIBUTION SAS au capital de 111 000 € Siège social : 15 rue Henri Brisson 34500 BEZIERS 343 043 055 RCS BEZIERS ABYLA SAS au capital de 100 000 € Siège social : 15 rue Henri Brisson 34500 BEZIERS 409 071 024 RCS BEZIERS Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/02/2021, la société COMPOSITES DISTRIBUTION - SAS au capital de 111 000 €, dont le siège social est 15 rue Henri Brisson 34500 BEZIERS 5343 043 055 RCS BEZIERS° et la société ABYLA - SAS au capital de 100 000 €, dont le siège social est 15 rue Henri Brisson 34500 BEZIERS (409 071 024 RCS BEZIERS) ont établi un projet de fusion par voie d'absorption, avec effet rétroactif fiscal et comptable au 01/01/2021, la société ABYLA faisant apport à la société COMPOSITES DISTRIBUTION de la totalité de son actif s'élevant à 1 509 807 €, à charge de la totalité de son passif s'élevant à 582 694 €, soit un apport net de 927 113 €. Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce et dès lors que la société GROUPE GAZECHIM COMPOSITES, SAS, au capital de 11 037 000 euros, dont le siège social est 15 rue Henri Brisson 34500 BEZIERS (493 151 807 RCS BEZIERS), détient à compter du dépôt au greffe du projet de traité de fusion la totalité des actions composant le capital social de COMPOSITES DISTRIBUTION et de ABYLA et qu'elle s'est engagée à conserver ces actions jusqu'à la date de réalisation définitive, la fusion ne donnera lieu à aucun échange de droits sociaux et, en conséquence, à aucune augmentation du capital de la société absorbante. Du fait de la dévolution de l'intégralité de son patrimoine à COMPOSITES DISTRIBUTION, ABYLA se trouvera dissoute de plein droit à la date de réalisation définitive de la fusion. L'ensemble du passif de ABYLA devant être entièrement transmis à COMPOSITES DISTRIBUTION, la dissolution de ABYLA du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation. Les créanciers non obligataires de COMPOSITES DISTRIBUTION et de ABYLA pourront former opposition au projet de fusion conformément aux dispositions de l'article L.236-14 du Code de commerce. Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 alinéa 2 du Code de commerce, le projet de fusion a

été déposé pour le compte de COMPOSITES DISTRIBUTION et de ABYLA au greffe du Tribunal de Commerce de Béziers le 11 février 2021..

